

Group Pension Plan Soliswiss

La prévoyance retraite flexible pour les citoyennes et citoyens suisses vivant à l'étranger



*Vous êtes une citoyenne/un citoyen suisse vivant à l'étranger et souhaitez planifier votre prévoyance ?
Group Pension Plan Soliswiss vous offre une occasion unique de constituer votre capital retraite en CHF.*

Principales caractéristiques

- Versements à votre seule discrétion
- Options de versement flexibles à l'âge de la retraite
- Libre choix des bénéficiaires
- Un outil en ligne vous permet de contrôler vos placements dans des fonds à tout moment
- Transparence totale

Avantages

- Possibilité de planifier votre régime de retraite en toute sécurité, où que vous vous trouviez
- Accès à des conditions institutionnelles plutôt qu'à des conditions individuelles coûteuses
- Vous pouvez adapter votre stratégie d'investissement à vos objectifs personnels
- Accès à votre épargne en cas de retour en Suisse et dans des cas exceptionnels
- Placement en CHF avec un partenaire d'assurance de poids

Conditions préalables

- Suisse/Suisse
- Affiliation auprès de Soliwiss
- Montant annuel minimum 4,000.-*
- Apport minimal 4,000.-

* En cas de versement annuel inférieur à 4,000 CHF, une taxe de 0,5 % s'applique sur la différence

Votre partenaire

- Swiss Life, une marque de poids et fiable
- Excellente santé financière (noté A par S&P*)
- Approche financière disciplinée
- Une expérience de plus de 30 ans en matière de mise à disposition d'options d'épargne internationales
- Environ 7000 employés et 4500 conseillers financiers conseillent plus de 4 millions de clients

La prévoyance retraite flexible pour les citoyennes et citoyens suisses vivant à l'étranger

Financement de votre solution d'épargne

La cotisation annuelle minimale à la solution du Group pension s'élève à : CHF 4' 000. Il n'y a pas de montant maximal.

Au début du contrat et à tout autre moment dans l'avenir, des versements de primes uniques provenant des caisses de retraite peuvent être effectués au Group Pension Plan Soliswiss, en cas de départ prolongé de Suisse.

Collaboration avec Swiss Life

Pour permettre cette solution, Soliswiss travaille en collaboration avec la société Swiss Life (Luxembourg). Swiss Life reçoit le capital d'épargne au nom de Soliswiss et le place. Soliswiss se soucie de vous conseiller.

Trois options de placement à choix libre

Garantie de capital : votre argent est placé par Swiss Life dans des obligations notées AAA ou AA comme dans les obligations de gouvernement. Le reste est requis pour la garantie du capital. Pour vous, cela signifie que vous obtenez votre argent en retour, même en cas de performance défavorable ou d'effondrement, à concurrence de 100 % de la valeur des placements*.

Garantie de revenu : votre argent est à son tour placé par Swiss Life dans des obligations notées AAA ou AA comme dans les obligations de gouvernement et vous percevez une part du bénéfice. Le reste est requis pour la garantie du taux d'intérêt minimal actuel de 0.25%, ce qui signifie que, quelle que soit la performance, vous percevez toujours au minimum 0.25%*.

Libre choix de placement : vous pouvez opter pour l'un des 4 différents placements de fonds fixés sélectionnés pour vous par Soliswiss. Ces fonds ont été sélectionnés sur la base des performances sur les 10 dernières années et vous offrent une possibilité de placement conservateur, équilibré et aussi légèrement plus risqué. La performance est assumée par vous-même, qu'elle soit positive ou négative. (Les produits de fonds sélectionnés devraient générer en moyenne entre 1.5% et 4.5% de taux d'intérêts.)

(*plus tout gain potentiel moins les frais)

Soliswiss

En tant que citoyenne et citoyen suisse vivant à l'étranger vous pouvez vous affilier à la Société coopérative de Fonds de Solidarité des Suisses à l'étranger «Soliswiss». Elle a été fondée en 1958 et a pour objectif de leur permettre d'assurer leurs moyens de subsistance.



Vos avantages

- En tant que membre Soliswiss vous avez accès au Group Pension Plan Soliswiss ainsi qu'aux conseils gratuits sur la prévoyance
- Avec le Group Pension Plan Soliswiss, vous avez la possibilité d'investir en CHF, une devise solide et stable
- L'accès à Swiss Life Luxembourg, un partenaire fiable et expérimenté pour des solutions d'épargne et de prévoyance
- L'accès à des stratégies de placement efficaces soigneusement sélectionnées
- Des stratégies de placement choisies en fonction de votre tolérance au risque
- Les frais et les dépenses sont prévisibles
- Des options de placement flexibles
- L'argent des caisses de retraite suisses peut être placé et complété par d'autres versements.
- L'accès simplifié à votre capital d'épargne retraite par ex. lors de votre retour en Suisse et dans des cas exceptionnels
- L'âge de la retraite est flexible, entre 65 et 74 ans
- Diverses options de versement du capital d'épargne à la date de passage à la retraite (par ex. plan de versement, rente viagère, versement de capital)

Vos premiers pas

- S'affilier à Soliswiss
- Convenir d'un entretien consultatif
- Définir la modalité de versement
- Signer l'accord au Group Pension Plan Soliswiss
- Effectuer le premier versement
- Utiliser l'accès au portail Swiss Life pour suivre vos placements



Contact

Soliswiss • Gutenbergstrasse 6 • CH-3011 Berne
Tél: +41 31 380 70 30 • www.soliswiss.ch • info@soliswiss.ch